



APAVE
AGENCE DE NANCY
3 rue de l'Euron
54320 MAXÉVILLE
N° SIRET : 90386907100626

DONNEUR D'ORDRE
EPFGE
Rue Robert Blum
54700 PONT-À-MOUSSON
CONTACT : Monsieur BERNIER Vincent



Rapport de repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) avant réalisation de travaux sur enrobés bitumineux

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'offre : 2718203.1 Numéro de commande : C25068040 Numéro de rapport (n° de tâche) : T25062242 Date : 23/05/2025	Lieu d'intervention : 145 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE Destinataire rapport : Monsieur BERNIER Vincent	Date d'intervention : Le 29/04/2025 Intervenant : Monsieur Benjamin DE SOUSA Signature : 

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 21 pages

Rapport de repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) avant réalisation de travaux sur enrobés bitumineux

 Articles L.4511 et L.4531-1 du code du travail.
 Article R.4412-97 du code du travail -Arrêté du 1er octobre 2019
 Norme NF X46-020 - Norme NF X46-102

1	INFORMATIONS GENERALES
1.1	DESIGNATION DE LA ZONE D'INTERVENTION

 Nature du l'immeuble non bâti : **Enrobés**
 Zone / Lieu :
 Référence Cadastre : **Non communiqué**

 Adresse : **145 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE**
 Immeuble non bâti :

1.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	DESIGNATION DU PROPRIETAIRE
Nom :	EPFGE	Nom :EPFGE
Adresse :	Rue Robert Blum 54700 PONT-À-MOUSSON	Adresse :Rue Robert Blum 54700 PONT-À-MOUSSON
Qualité :		

1.3	EXECUTION DE LA MISSION
------------	--------------------------------

 Date de commande : **01/04/2025**
 Le repérage a été réalisé le : **29/04/2025**
 Par : **DE SOUSA Benjamin**

 Date d'émission du rapport : **23/05/2025**
 Accompagnateur : **Aucun**

 Organisme d'assurance : **AXA FRANCE IARD**
 professionnelle :
 Adresse assurance : **313 Terrasse de l'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX**
 N° de contrat d'assurance : **10800807204**
 Date de validité : **31/12/2025**

Laboratoire en charge des analyses :

Laboratoire	Adresse	Numéro d'accréditation
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est	20, rue du Kochersberg - BP 50047 67700 Saverne Cedex 1	1-1751

2	VISA DU DIAGNOSTIQUEUR
Signature 	Etablissement du rapport : Fait à MAXÉVILLE le 23/05/2025 Agence : AGENCE DE NANCY Nom du diagnostiqueur : DE SOUSA Benjamin

3	CONCLUSION(S)
----------	----------------------

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

3	SOMMAIRE
----------	-----------------

INFORMATIONS GENERALES.....	2
DESIGNATION DE LA ZONE D'INTERVENTION	2
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	2
DESIGNATION DU PROPRIETAIRE	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
VISA DU DIAGNOSTIQUEUR	2
CONCLUSION(S)	2
SOMMAIRE	3
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	4
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS INSPECTES	4
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	4
LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
RAPPORTS PRECEDENTS	4
ANNEXE – FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION.....	5
ANNEXE – CROQUIS.....	7
ANNEXE – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	9
ATTESTATION(S)	19

4 RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

4.1 LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS INSPECTES

N° Localis.	Localisation	Zone / Lieu	Coordonnées GPS	Matériau / Produit
1	Trottoir	Extérieur	/	Enrobés bitumineux - Brut
			/	Enrobés bitumineux - Brut

4.2 RESULTAT DES CONCENTRATIONS HAP

Element	Ref. PV HAP couche	HAP
P 21- Revêtement de sol - Sol - Enrobés bitumineux - Brut	AR-25-LE-053891-01	<0.50 mg/kg
P 22 - Revêtement de sol - Sol - Enrobés bitumineux - Brut	AR-25-LE-053891-01	<0.50 mg/kg

Liste des recommandations sur les matériaux et produits contenant des HAP :

Seuil défini par l'arrêté du 12 décembre 2014 : de 0 à 50 mg/kg réutilisation à chaud possible.

Seuils définis par le CEREMA :

- de 0 à 50 mg/kg : réutilisation à chaud possible
- de 0 à 500 mg/kg : réutilisation à froid possible
- de 500 à 1 000 mg/kg : stockage en installation de classe 2
- > 1 000 mg/kg : stockage en installation de classe 1

La concentration retenue est la somme des teneurs des 16 composés chimiques.

4.3 LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Absence

4.4 LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Localis.	Localisation	Zone / Lieu	Coordonnées GPS	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	(ZPSO) Référence
1	Trottoir	Extérieur	/	Enrobés bitumineux - Brut	Résultat d'analyse (P021)	/
			/	Enrobés bitumineux - Brut	Résultat d'analyse (P022)	/

5 INVESTIGATIONS NON REALISEES

6 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 29/04/2025

Documents remis : Néant

Moyens mis à disposition : Néant

Description des travaux envisagés : Démolition du bâtiment.

7 RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni

ANNEXE 1 – FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
PRELEVEMENT : P021

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
EPFGE	T25062242	Extérieur - Trottoir Revêtement de sol - Sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
DE SOUSA Benjamin	29/04/2025	Enrobés bitumineux - Brut

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet : Enrobés bitumineux / Brut	
---	---

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
Resultats HAP	Matériau dur bitumineux de type enrobé liant hydrocarboné (noir)	0
001-GRANULATS	Composant non concerné par la demande du client Matériau dur bitumineux de type enrobé granulats (de différentes couleurs)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante	PV analyse HAP	Teneur HAP (mg/kg)
Resultats HAP	AR-25-LE-053891-01	Fibres d'amiante non détectées	AR-25-LE-053891-01	<0.50 (prélèvement entier)
001-GRANULATS	AR-25-LE-053891-01	/	AR-25-LE-053891-01	/

PRELEVEMENT : P022

Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
EPFGE	T25062242	Extérieur - Trottoir Revêtement de sol - Sol
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
DE SOUSA Benjamin	29/04/2025	Enrobés bitumineux - Brut

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet : Enrobés bitumineux / Brut	
---	---

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
Resultats HAP	Matériau dur bitumineux de type enrobé liant hydrocarboné (noir)	0
001-GRANULATS	Composant non concerné par la demande du client Matériau dur bitumineux de type enrobé granulats (de différentes couleurs)	0

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante	PV analyse HAP	Teneur HAP (mg/kg)
Resultats HAP	AR-25-LE-053891-01	Fibres d'amiante non détectées	AR-25-LE-053891-01	<0.50 (prélèvement entier)
001-GRANULATS	AR-25-LE-053891-01	/	AR-25-LE-053891-01	/

ANNEXE 2 – CROQUIS

Client :	EPFGE
N° rapport :	T25062242
N° planche :	1/1
Type :	Croquis
Date :	23/05/2025
Intervenant :	DE SOUSA Benjamin
Origine du plan :	

Titre :	Vue aérienne
Lieu d'intervention :	145 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE
Bâtiment :	
Etage :	
Commentaire :	



Revêtement de sol
Enrobés bitumineux Brut / P022:Non amianté
Teneur HAP : < 0.50 mg/kg

Revêtement de sol
Enrobés bitumineux Brut / P021:Non amianté
Teneur HAP : < 0.50 mg/kg

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720250501571432



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE
Monsieur Benjamin DE SOUSA
3 Rue de l'Euron
54320 MAXEVILLE

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-052068-01 Date d'émission de rapport : 23/05/2025 7:46 Page 1/2
Dossier N° : 25A017046 Date de réception : 20/05/2025 Date d'analyse : 21/05/2025
Référence dossier Client: T25062242
C25068040 A - 145 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE - EPFGE
Une analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été également prise en compte et les résultats seront annexés lors d'un second envoi qui fera l'objet d'une version amendée et complétée du présent rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P021-Extérieur - Trottoir - Sol - Revêtement de sol - Enrobés bitumineux - Brut	Matériau dur bitumineux de type enrobé granulats (de différentes couleurs)	/ - *	- / - *	- *	Composant non concerné par la demande du client *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé liant hydrocarboné (noir)	MET / SLP2 *	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P022-Extérieur - Trottoir - Sol - Revêtement de sol - Enrobés bitumineux - Brut	Matériau dur bitumineux de type enrobé granulats (de différentes couleurs)	/ - *	- / - *	- *	Composant non concerné par la demande du client *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé liant hydrocarboné (noir)	MET / SLP2 *	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-MOLP-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050 et IMA « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-052068-01 Date d'émission de rapport : 23/05/2025 7:46 Page2/2
Dossier N° : 25A017046 Date de réception : 20/05/2025 Date d'analyse : 21/05/2025
Référence dossier Client: T25062242
C25068040 A - 145 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE - EPFGE

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés.

Le présent rapport ne concerne que la partie « liant » de la couche suite au traitement de la demande d'essai. Il ne peut être considéré comme conforme à l'arrêté du 1er octobre 2019 que lorsque, des résultats d'essais accrédités antérieurs pour l'autre composant « granulat » relatifs à l'échantillon sont produits conjointement ou lorsque des informations relatives à partie « granulaire » démontrent l'absence de fibres d'amiante (cf. note du COFRAC de 30 novembre 2021).

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante.



Aurélie Barbaras
Technicienne Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



PV_00720250501571432



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

APAVE INFRASTRUCTURES ET
CONSTRUCTION FRANCE
Monsieur Benjamin DE SOUSA
3 Rue de l'Euron
54320 MAXEVILLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-053891-01 Date d'émission de rapport : 30/05/2025 14:47 Page 1/2
Annule et remplace la version AR-25-LE-052068-01 ayant pour date d'émission le 23/05/2025 à 07:46, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 25A017046 Date de réception : 20/05/2025 Date d'analyse : 21/05/2025
Référence dossier Client: T25062242
C25068040 A - 145 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE - EPFGE
Les résultats d'analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réalisée par Eurofins Analyses pour l'Environnement France sont joints en annexe à ce rapport.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P021-Extérieur - Trottoir - Sol - Revêtement de sol - Enrobés bitumineux - Brut	<i>Matériau dur bitumineux de type enrobé granulats (de différentes couleurs)</i>	- / - *	- / - *	- *	Composant non concerné par la demande du client *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé liant hydrocarboné (noir)	MET / SLP2 *	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P022-Extérieur - Trottoir - Sol - Revêtement de sol - Enrobés bitumineux - Brut	<i>Matériau dur bitumineux de type enrobé granulats (de différentes couleurs)</i>	- / - *	- / - *	- *	Composant non concerné par la demande du client *
		Matériau dur bitumineux de type enrobé liant hydrocarboné (noir)	MET / SLP2 *	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-LE-053891-01 Date d'émission de rapport : 30/05/2025 14:47 Page2/2
Annule et remplace la version AR-25-LE-052068-01 ayant pour date d'émission le 23/05/2025 à 07:46, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.
Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.
Dossier N° : 25A017046 Date de réception : 20/05/2025 Date d'analyse : 21/05/2025
Référence dossier Client: T25062242
C25068040 A - 145 rue Division Leclerc 88140 CONTREXÉVILLE - EPFGE

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-MOLP-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050 et IMA « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés.

Le présent rapport ne concerne que la partie « liant » de la couche suite au traitement de la demande d'essai. Il ne peut être considéré comme conforme à l'arrêté du 1er octobre 2019 que lorsque, des résultats d'essais accrédités antérieurs pour l'autre composant « granulat » relatifs à l'échantillon sont produits conjointement ou lorsque des informations relatives à partie « granulaire » démontrent l'absence de fibres d'amiante (cf. note du COFRAC de 30 novembre 2021).

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante



Catherine Balwa
Cheffe d'Equipe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT EST SAS
REFERANT ST LABO
20 rue du Kochersberg - CS 50047
67701 SAVERNE CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 25E098352

Version du : 30/05/2025

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-109618-01

Date de réception technique : 26/05/2025

Première date de réception physique : 26/05/2025

Référence Dossier :

Référence Commande : EULESA00014570

Coordinateur de Projets Clients : Elisa Gitzhofer / ElisaGitzhofer@eurofins.com / +33 3 88 91 19 11

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Matériaux routiers (ROU)	25A017046-001 - P021-Extérieur - Trottoir - Sol - Revêtement de sol - Enrobés bitumineux - Brut
002	Matériaux routiers (ROU)	25A017046-002 - P022-Extérieur - Trottoir - Sol - Revêtement de sol - Enrobés bitumineux - Brut

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 25E098352
N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-109618-01
Référence Dossier :
Référence Commande : EULESA00014570

Version du : 30/05/2025
Date de réception technique : 26/05/2025
Première date de réception physique : 26/05/2025

N° Echantillon	001	002
Référence client :	25A017046-001	25A017046-002
Matrice :	ROU	ROU
Date de prélèvement :		
Date de début d'analyse :	26/05/2025	26/05/2025
Température de l'air de l'enceinte :	20.5°C	20.5°C

Préparation Physico-Chimique

ZS0QG : Matière sèche	% P.B.	*	99.9	*	99.9
LS6XB : Prétraitement de l'échantillon					
Concassage		*	Fait	*	Fait
Homogénéisation		*	Fait	*	Fait

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

LS6XV : HAP 16 composés - potentiellement

amianté					
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Chrysène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Naphtalène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Acénaphthène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	<0.50
Somme des HAP	mg/kg M.S.		<0.50		<0.50

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



**EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS**

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 25E098352

Version du : 30/05/2025

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-109618-01

Date de réception technique : 26/05/2025

Référence Dossier :

Première date de réception physique : 26/05/2025

Référence Commande : EULESA00014570

**Gilles Lacroix**
Chef de Service Coord. Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice. Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec $k = 2$) sont disponibles sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ réglementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° : 25E098352

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-109618-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EULESA00014570

Matériaux routiers

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS6XB	Prétraitement de l'échantillon Concassage Homogénéisation	Broyage [Broyage et homogénéisation] - NF EN 15002				Eurofins Analyses pour l'Environnement France
LS6XV	HAP 16 composés - potentiellement amiante	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - Méthode interne				
	Benzo(a)pyrène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.5	55%	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.5	55%	mg/kg M.S.	
	Benzo(a)-anthracène		0.5	45%	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.5	60%	mg/kg M.S.	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Dibenzo(a,h)anthracène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Naphtalène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Acénaphthylène		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Acénaphène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Benzo(ghi)Pérylène		0.5	50%	mg/kg M.S.	
	Somme des HAP				mg/kg M.S.	
ZS0QG	Matière sèche	Gravimétrie [Séchage à 105°C par balance thermogravimétrique (Thermocouple)] - NF EN 15934 - Méthode A	0.5	5%	% P.B.	

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Oterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flacons des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 25E098352

N° de rapport d'analyse : AR-25-LK-109618-01

Emetteur :

Commande EOL :

Nom projet :

Référence commande : EULESA00014570

Matériaux routiers

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique ⁽¹⁾	Date de Réception Technique ⁽²⁾	Code-Barre	Nom Flacon
001	25A017046-001		26/05/2025	26/05/2025		
002	25A017046-002		26/05/2025	26/05/2025		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.

Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

ATTESTATION(S)



Votre interlocuteur
CBT VERLINGUE
(AGENCE D'ILLZACH)
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

 **03 89 61 64 64**
 **08 20 20 26 32**

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

Vos références

Contrat
10800807204

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France (AICF)
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- ☐ Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- ☐ Bâtiment et génie civil
- ☐ Essais, mesures et métrologie
- ☐ Laboratoires d'analyses (non médicales)
- ☐ Conseils
- ☐ Formation
- ☐ Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- ☐ des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du

Code de la construction et de l'habitation

- ☐ des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- ☐ des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus	
Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/CANADA	5 000 000 € par année d'assurance
sous-limités :	1 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 31/12/2025** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le **03 janvier 2025**

Pour la société :

Mathieu GODART

Directeur Général Délégué



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI7312 Version 002

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DE SOUSA Benjamin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1)
	Date d'effet : 24/02/2021 - Date d'expiration : 23/02/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1)
	Date d'effet : 24/02/2021 - Date d'expiration : 23/02/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 01/09/2024.

Etienne Lamy

(1) À partir du 1er juillet 2024, I.Cert certifie les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomberie et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0123
PORTÉE
CERTIFICATION DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev19